

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le mardi 13 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Étaient présents : M. Jean-François GIRARD, M. Claude HENRY, Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Catherine ANDRÉ, Mme Annick LELIÈVRE, M. Benoît MORCHOINE, M. Lucien DUCHESNE, Mme Christiane COSSÉ.

Absents excusés : M. Jean-Vincent BONIN, M. Arnaud CORBEAU, M. Jean-Michel DOUSSELIN, Mme Sophie FOUCHER, M. Maurice DELANOUE,  
Secrétaire : Mme Annick LELIEVRE.

### ORDRE DU JOUR :

1. Travaux chemins communaux : choix du prestataire
2. Prix de vente concession colombarium,
3. Relais de Service Public
4. Presbytère : travaux
5. Aménagement de la Salle des fêtes : cuisine
6. Bail commercial Société LEDPOWER (3 rue des Anciens Combattants d'AFN)
7. Vente de Bois
8. Terrains communaux (rue des Anciens d'AFN)
9. Passerelle du Chatelier
- ✓ Questions diverses et informations

### 1. Travaux chemins communaux : choix du prestataire

Un avis de candidature a été publié concernant les travaux de voirie, l'ouverture des plis a eu lieu en mairie le 13 octobre 09.

Les entreprises retenues pour les chemins communaux sont :

**EUROVIA – Agence de Blois** / (314 214.80 H.T. €) - remise 2.5 % : 306 359.43 € H.T.

○ Rue de Veillas	109 537.15 €
○ Chemin de la Pierre	69 121.00 €
○ Chemin de Montgon	9 407.00 €
○ Chemin de la Vallière	76 001.00 €
○ Rue des Remparts	6 382.65 €
○ Voirie de la Croûte	8 952.00 €
○ Allée Royale	34 813.40 €

**SOTRAP – Romorantin** / ( 123 240.50 €) (avant remise)

○ Parking mairie	10 768.00 €
○ Rue du Plessis	3 691.00 €
○ Chemin de la Marolle	27 004.00 €
○ Chemin de la Chevrelle	59 787.50 €
○ Chemin de Chemignon	21 990.00 €

Travaux prévus avant la fin de l'année.

Oui à l'unanimité

## 2. Prix de vente concession colombarium

Le conseil municipal approuve le règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir créés au cimetière de Neung sur Beuvron et fixe le montant des droits de concession à compter de la date de cette délibération.

La concession d'une case accueillant 6 urnes cinéraires maximum est délivrée aux conditions suivantes :

<u>Durée</u>	<u>Montant</u>
15 ans	550 €
30 ans	1000 €

*Oui à l'unanimité*

## 3. Relais de Service Public

Dans le cadre de la création d'un R.S.P. (Relais Service Public), la Communauté de Communes pourrait racheter les locaux de la perception. Monsieur LEGOURD a un rendez-vous avec Maître BANCAUD pour une estimation du bâtiment (anciens bureaux + logement perception).

Des subventions pourront être sollicitées par la Communauté de Communes.

## 4. Presbytère

Le bâtiment du presbytère nécessite des travaux de rénovation. Une subvention peut-être sollicitée auprès du Pays de Grande Sologne pour la réhabilitation des locaux à destination de location pour les apprenti, les stagiaires etc...

## 5. Aménagement de la Salle des fêtes

Cuisine

2 devis ont été demandés pour un fourneau avec plaques électriques et un four de maintien et remise en température + devis entreprise RICHER (claustra cuisine)

(prévoir des toilettes handicapés : à inscrire au budget 2010)

## 6. Bail commercial-Société LEDPOWER (3 rue des Anciens Combattants d'AFN)

L'entreprise LEDPOWER souhaite s'implanter dans la région. Après visite des anciens locaux EDF cette entreprise souhaite louer ces bureaux et le hangar contigu.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Location 1 000.00 € mensuel.

Conditions de location identiques à celles appliquées à ÉCOPARC :

- ✓ 3 premiers mois : gratuit,
- ✓ 3 mois suivants : 25 % du loyer
- ✓ 6 mois suivants : ½ loyer,
- ✓ 11 mois suivants : 75 % du loyer.

Un bail commercial sera établi à l'étude notariale de Neung sur Beuvron, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

A l'issue de ce bail, les locaux pourraient être acquis par l'entreprise pour un montant de 120 000.00 €, comprenant le bâtiment avec parking et jardin.

Le bail sera établi pour le compte de la société LEDPOWER à responsabilité limitée au capital de 50 000 Euros dont l'immatriculation au registre du commerce est en cours.

## 7. Vente de Bois

Monsieur Hubert PLAISANCE – 4 rue des Anciens d'A.F.N. Neung sur Beuvron souhaite acquérir 4 stères de bois au prix de 35 € le stère.

Oui à l'unanimité

## 8. Terrains communaux (rue des Anciens d'AFN)

Monsieur Hubert PLAISANCE souhaiterait attendre pour l'acquisition du terrain à côté de chez lui. En cas de demande, il sera contacté en premier.

Oui à l'unanimité

## 9. Passerelle du Chatelier

2 devis ont été remis pour son remplacement (longueur 9 mètres largeur 2 mètres)

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Concours National du Fleurissement 2009. Le conseil Régional a attribué une fleur à la commune de Neung.
- Le Conseil Régional a décerné le Prix du Jardinier à Monsieur Claude JANVIER.

Une invitation nous sera adressée par la Région à l'occasion de ces 2 remises de récompenses.

- Fleurissement : les personnes de la commune qui ont eu le 1<sup>er</sup> prix des maisons fleuries auront également le prix national.
- Lotissement des Gouédières : il faudra remettre de la terre pour ensuite semer de la pelouse au niveau du rond point.
- Le bâtiment communal a été repeint (bâtiment EDF) par les employés de commune. Il reste le démoussage à faire d'un côté du bâtiment.
- L'entreprise de Peinture LARBI a cédé son entreprise. Le siège social sera à Vineuil.
- Devis mairie de l'entreprise SOUPIRON (pierres de façade): à inscrire au budget l'année prochaine.
- Vente de l'ancienne maison de retraite : la S.A.F.E.R . peut se charger de la vente. Un rendez-vous a été pris.
- Régie du marché : indemnité à régulariser pour Jean-Paul DAZON.
- Garderie : 2 subventions sont accordées. L'entreprise pour l'isolation phonique des murs a été contactée pour les travaux qui seront faits pendant les petites vacances d'octobre. Les autres travaux d'isolation seront faits ultérieurement (plafond, fenêtres...)
- Chemin des Meuniers : travaux de la Sologne à Vélo, en cours.
- Panneaux 30 à l'heure : à mettre avant le collège et l'EHPAD.
- Travaux commencés dans le cadre du Cœur de Village : Rue et place Albert Prudhomme, une zone à 30 à l'heure sera mise en place (priorité piétons) ainsi qu'un sens unique.
- Arbre de Noël du personnel communal : mardi 15 décembre 2009 à 18 heures + dîner.
- Décors de Noël, couleur : rouge et or.
- Sapin de Noël : donné par Monsieur DUBUISSON Michel.
- Sainte Barbe-Sainte Cécile : 12 décembre 2009 à 18 heures.
- Vœux du conseil municipal : 10 janvier 2010 15 heures.

Séance levée à 20 H 45.